

**ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024 A 19.30
HEURES A L'HOPITAL DES BOURGEOIS, SALLE ROSSIER**

Présidence : M. Thierry **STEIERT**, Syndic

Présents : 63 bourgeoises et bourgeois

Pour les membres des commissions bourgeoises

Mmes Béatrice **ACKERMANN** (Conseil de Fondation FFJ)
Madeleine **GENOUD-PAGE** (Commission vérificatrice)
Monica **MENDEZ** (Conseil bourgeoisial)
Marie-Claide **REY-BAERISWYL** (Conseil des
Bonnesfontaines)

MM. Jean-Luc **BETTIN** (Conseil des Bonnesfontaines)
Hervé **BOURRIER** (Commission vérificatrice)
Gregory **GRIN** (Conseil bourgeoisial)
Claudéric **EGGER** (Conseil bourgeoisial)
Florian **MÜLLER** (Conseil bourgeoisial)
Benôit **REY** (Conseil bourgeoisial)
André **SCHÖNENWEID** (Conseil des
Bonnesfontaines)
Dimitri **SUDAN** (Conseil bourgeoisial)

Presse : M. Georges **SCHERRER** (Freiburger Nachrichten)

Scrutateur : M. Hervé **BOURRIER**

Secrétaire : M. Thomas **ZWALD**

xxx

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du mardi 21 mai 2024
2. **Budgets de l'exercice 2025 des Institutions bourgeoisiales**
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissements et messages
3. Divers

xxx

Avant de commencer l'assemblée, M. le Syndic-Président invite les personnes non bourgeoises (qui n'ont pas le droit de vote) à prendre place dans la zone affectée au public.

Il ouvre ensuite la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents ainsi qu'aux membres des commissions bourgeoises et les remercie de leur présence ce soir. Il salue également le représentant de la presse.

Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par courrier personnel remis à domicile, ainsi que le prévoit la loi, et par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg n° 47 du vendredi 22 novembre 2024, de même que par affichage au pilier public.

Selon l'article 18 de la loi sur les Communes stipule que l'assemblée vote à main levée. Elle peut solliciter un vote au bulletin secret si la demande est admise par un cinquième des membres présents.

Un scrutateur a été formellement désigné en la personne de M. Hervé Bourrier.

Le secrétariat de l'assemblée bourgeoise est, selon la loi sur les Communes, assuré par le Secrétaire communal. Pour des raisons d'ordre pratique, M. Thomas Zwald, Chef de service ad intérim depuis le 1^{er} décembre 2024, fonctionne comme secrétaire de l'assemblée. Le procès-verbal est contresigné par le Secrétaire de Ville, M. David Stulz.

L'assemblée approuve cette procédure.

Il demande également à l'assemblée si elle a des remarques à formuler quant à l'ordre du jour proposé. Ce n'est pas le cas.

L'assemblée approuve cet ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du mardi 21 mai 2024

Par gain de temps, le résumé du procès-verbal n'est plus lu séance tenante. Le procès-verbal détaillé reste cependant à disposition des bourgeoises et bourgeois sur le bureau et peut également être consulté au Service de la Bourgeoisie, ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée, moins 1 abstention.

2. Budgets de l'exercice 2025 des Institutions bourgeoises

- 2.1 Fonctionnement
- 2.2 Investissements et messages

xxx

2.1 Fonctionnement

Comme indiqué dans la convocation, les documents utiles à cette assemblée pouvaient être consultés au Service de la Bourgeoisie ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Présentation générale des budgets 2025 des Institutions bourgeoises en ces termes par M. Thierry Steiert, Syndic-Président et Président des commissions bourgeoises.

Remarque générale

Afin de répondre à la nouvelle loi cantonale sur les finances communales, le budget se présente en format MCH2 avec un comparatif possible uniquement entre budget 2024 et 2025, les comptes 2023 figurant pour la dernière fois en format MCH1.

La récapitulation générale affichée permet une vue d'ensemble sur les charges et produits ainsi que les résultats des différents domaines d'activité.

Résultats par Fondation

L'exercice 2025 boucle avec une perte de CHF -198'310.- contre CHF -319'587.- en 2024, soit une amélioration de CHF 121'277.-. Bien que le résultat soit meilleur que prévu, le budget demeure à lire avec toute la critique nécessaire, car le plan comptable MCH2 améliore la situation par la création d'un produit qu'on peut qualifier d'artificiel de CHF 400'000.-/an en raison du retraitement de différents amortissements comptables.

Messages clés

Le présent budget a été élaboré de manière très prudente.

En effet, les différentes études menées ces derniers mois arrivent à bout touchant. Une vision à moyen et long terme de la situation sera possible dès la validation de la stratégie immobilière/financière. Des informations complémentaires sur ses résultats et la suite à y donner vous seront communiquées le moment venu.

De ce fait, les dépenses en lien avec l'entretien des bâtiments ont été fortement limitées et uniquement des éléments indispensables et travaux urgents ont été inscrits.

A noter également que le plan comptable MCH2 permet la création de fonds de rénovation pour les bâtiments du patrimoine financier. Ils sont alimentés à raison de 2‰ de la valeur ECAB. Bien qu'ils péjorent les positions, ces fonds permettent de lisser les dépenses futures et seront utilisés pour des dépenses conséquentes sur les bâtiments.

Résultats par DAS et explications**DAS Frais généraux administratifs**

Les frais généraux administratifs demeurent stables par rapport à 2024 avec une légère augmentation de +CHF 15'900.-.

Comme précité, les études en lien avec la stratégie immobilière et financière arrivent à bout touchant. Toutefois, le compte « Honoraires de conseillers externes » sera impacté en 2025, en raison du changement de programme comptable. Il s'agit là d'une recommandation de l'auditeur.

Ce changement a pour but une meilleure gestion de la comptabilité. Actuellement, 3 programmes sont utilisés pour la gestion des débiteurs, le calcul des salaires et la comptabilité générale.

Les avantages principaux résideront dans la centralisation des données, l'automatisation des tâches, un gain de temps et d'efficacité, la fiabilité et l'analyse intégrée en temps réel.

DAS Forêts

La situation du DAS Forêt s'est bien améliorée tant sur les charges que sur les revenus. Le résultat démontre une perte de CHF -202'160.-, contre CHF -323'205.- au budget 2024.

Bien que la vente de bois de service ne reflète en rien cette amélioration, d'autres facteurs impactent favorablement les revenus tels que les coupes de sécurité fixes et annuelles effectuées dans la Vallée du Gottéron, celles pour les boisés de la Ville de Fribourg ou d'autres réalisées pour le maintien propre de captages d'eau et l'entretien de berges.

Ce résultat réjouissant est également dû la hausse des subventions perçues, liées à l'augmentation des heures consacrées aux tâches étatiques par le forestier de triage, les coupes de bois pour lesquelles des subsides sont reçus, et les plantations réalisées notamment par Almighty Tree, organisation qui se concentre principalement sur la valorisation de patrimoine boisé, le développement des forêts et la biodiversité en Suisse.

Vient s'ajouter également l'augmentation non négligeable des travaux réalisés au moyen de la scie mobile, répondant à une demande. Un catalogue illustrant les objets créés par le secteur forestier et destinés à la vente sera édité (produits tels que chaises longues, bancs, tables, etc.).

S'agissant des DAS Domaines et Montagnes, les résultats sont directement impactés par les travaux d'urgence à effectuer et la création de fonds de rénovation.

Le DAS Terrains présente un résultat positif de +CHF 569'710.- qui s'explique notamment par le versement unique d'une indemnisation s'élevant à CHF 193'000.-, relative au prolongement de 10 ans d'un contrat de bail d'une parcelle de terrain louée à l'Office de la Circulation (OCN).

On observe toutefois une augmentation des coûts inhérents aux intérêts bancaires sur le prêt lié au concours et l'avant-projet de Bourguillon, ainsi qu'au manque à gagner s'élevant à CHF 28'952.- suite à la résiliation du contrat de bail par la Société Hypromat au Schönberg. Cette parcelle de terrain a toutefois déjà fait l'objet d'un intérêt particulier pour une relocation rapide.

Le DAS Vin arbore une nouvelle présentation. A des fins analytiques, il a été scindé en trois sous-fonctions bien distinctes, soit :

- La rubrique *89011 Vigne* qui concerne l'exploitation pure dans laquelle on retrouve les charges et revenus relatifs à l'exploitation de la vigne.
- La rubrique *89012 Vinification* qui concerne le produit semi-fini, donc les charges et revenus liés au travail de l'œnologue.
- Et la rubrique *89013 Commercialisation* qui, comme son nom l'indique, représente les charges et revenus du produit fini (vente de produits).

Le résultat négatif de CHF -391'030.- s'explique par les charges extraordinaires et uniques en lien avec l'internalisation des fonctions, une estimation prudente des ventes en raison des travaux de rénovation du magasin de vin et des équipements projetés pour ces nouveaux locaux.

Enfin, le résultat du DAS Bâtiments locatifs (Immeubles du patrimoine financier) est des plus positif +CHF 1'398'910.-. Là également, uniquement des travaux urgents ont été inscrits dans l'attente des résultats inhérents à la stratégie immobilière/financière et de la suite qui y sera donnée. Il est à relever que des indexations de loyers ont été appliquées.

La présentation générale étant terminée, M. le Président passe aux explications Fondation par Fondation.

Fondation de l'Hôpital des Bourgeois

Résultat (juste pour info)

FONDATION	Budget 2025		Budget 2024	
HOPITAL				
Charges		3'834'970.00		3'403'573.00
Revenus		3'146'720.00		2'896'566.00
Résultat	P	-688'250.00	P	-507'007.00

La Fondation de l'Hôpital boucle avec un déficit de CHF -688'250.-, soit +CHF 181'243.- que le budget 2024.

Cette perte s'explique par :

- Les travaux urgents à effectuer dans les domaines de montagne pour CHF 32'010.- pour l'entretien et la réfection de chemins dans le cadre de la MZG, ainsi que la résolution de problèmes d'humidité au chalet Chnewis.
- Les frais d'entretien et réparations s'élevant à CHF 18'000.- concernent le tracteur forestier HSM suite à diverses pannes dues à l'ancienneté du véhicule et la réfection d'un chemin à Bourguillon à hauteur de CHF 10'800.-.
- Les éléments du patrimoine administratif à amortir.
- Le coût unique de CHF 220'000.- correspondant à l'équipement en machines et outils du Domaine viticole pour le début d'activité du nouveau vigneron. Il y a lieu de préciser que le coût d'acquisition par machine étant inférieur à CHF 50'000.-, le compte de fonctionnement est impacté directement.
- Et la création de fonds de rénovation qui affectent également le compte de fonctionnement à hauteur de CHF 46'800.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité les budgets de fonctionnement 2025 de la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois.

xxx

Fondation des Fonds Pies

Résultat (juste pour info)

FONDATION	Budget 2025		Budget 2024	
FONDS PIES				
Charges		274'410.00		237'424.00
Revenus		216'250.00		188'800.00
Résultat	P	-58'160.00	P	-48'624.00

Le budget 2025 des Fonds Pies boucle avec une perte de CHF -58'160.-, soit +CHF 9'536.- par rapport à 2024, qui s'explique principalement par :

- Les frais inhérents à l'entretien du cimetière de Bourguillon pour CHF 7'100.-.
- Des honoraires d'ingénieurs qui s'élèvent à CHF 5'000.- pour le remplacement de la production de chaleur au domaine de Menziswil.
- La création de fonds de rénovation pour CHF 38'130.-.
- Et l'augmentation des coûts liés aux intérêts bancaires sur le prêt Bourguillon pour CHF 13'700.- (concours d'architecture et avant-projet).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité les budgets de fonctionnement 2025 de la Fondation des Fonds Pies.

xxx

Régie des Copropriétés

Résultat (juste pour info)

FONDATION	Budget 2025	Budget 2024
REGIE		
Charges	1'641'920.00	1'489'410.00
Revenus	1'573'860.00	1'350'588.00
Résultat	P -68'060.00	P -138'822.00

Le budget 2025 de la Régie des Copropriétés se solde par un déficit de CHF -68'060.-, moins important que celui de 2024 qui prévoyait une perte de CHF -138'822.-.

Cette perte s'explique notamment par :

- Les frais liés au changement d'ERP (nouveau programme comptable à venir) pour CHF 33'000.-.
- Les travaux urgents réalisés aux domaines de Bertigny (abattage et remplacements d'arbres pour CHF 6'000.-) et des Muèses (participation aux dépenses énergétiques pour CHF 8'500.-), soit un total de CHF 14'500.-.
- Le changement partiel des fenêtres au bâtiment locatif de la Samaritaine 9 pour CHF 15'000.-.
- Et la création de fonds de rénovation pour CHF 79'820.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité les budgets de fonctionnement 2025 de la Régie des Copropriétés bourgeoises.

xxx

Fondation de l'Orphelinat

Résultat (juste pour info)

FONDATION	Budget 2025	Budget 2024
ORPHELINAT		
Charges	758'070.00	668'666.00
Revenus	<u>1'381'110.00</u>	<u>1'044'602.00</u>
Résultat	B 623'040.00	B 375'936.00

Le budget 2025 de la Fondation de l'Orphelinat boucle avec un bénéfice de CHF 623'040.- (+CHF 247'104.-) par rapport au budget 2024.

Ce résultat est principalement lié aux revenus issus du DAS Immeubles du patrimoine financier.

A signaler la dissolution de 1/10 des réserves pour la réévaluation du patrimoine administratif créant ainsi un produit artificiel à hauteur de CHF 49'000.- et ce durant 10 ans.

De plus, au DAS Montagnes, quelques travaux urgents ont été inscrits. Ils concernent l'assainissement des captages d'eau des chalets du Lägerli et de la Bourlaya pour respectivement CHF 10'000.- et CHF 15'000.-, ainsi que le changement de la cuisinière à bois/gaz de la Bourlaya qui s'élève à CHF 9'000.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité les budgets de fonctionnement 2025 de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.

xxx

Caisse des Scholarques

Résultat (ne pas lire le tableau, juste pour info)

FONDATION	Budget 2025	Budget 2024
Caisse des Scholarques		
Charges	39'000.00	39'070.00
Revenus	<u>21'620.00</u>	<u>38'990.00</u>
Résultat	P -17'380.00	P -80.00

Par le passé, les charges étaient compensées par un fonds de réserve qui a été entièrement consommé. Pour cette année, la perte est plus élevée. Toutefois, la somme disponible permettant à la Chambre des Scholarques de répondre aux demandes de bourses présentées s'élève toujours à CHF 20'000.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'assemblée bourgeoisiale ratifie à l'unanimité les budgets de fonctionnement 2025 de la Caisse des Scholarques

xxx

Fondation C.-J. Moosbrugger

Résultat (ne pas lire le tableau, juste pour info)

FONDATION	Budget 2025		Budget 2024	
C.-J. MOOSBRUGGER				
Charges		35'500.00		49'100.00
Revenus		46'000.00		48'110.00
Résultat	B	10'500.00	P	-990.00

On observe une amélioration des rendements due à l'atténuation des problèmes liés à la situation géopolitique.

Comme en 2024, la somme disponible pour les demandes de bourses présentées en 2025 s'élève à CHF 4'000.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'assemblée bourgeoise ratifie à l'unanimité les budgets de fonctionnement 2025 de la Fondation C.-J. Moosbrugger.

xxx

Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines

Lors des séances des 14 et 29 octobre ainsi que du 6 novembre 2024, le Conseil bourgeois, le Conseil communal et la Commission vérificatrice des comptes ont examiné et approuvé les budgets 2025 de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines.

Le 29 novembre dernier, le Service de la Bourgeoisie a été informé que l'indexation salariale de 1.3% prévue et inscrite dans le budget 2025 de la Résidence n'a pas été accordée. Elle suit les décisions du Conseil d'Etat qui lui a décidé de ne pas octroyer d'indexation au personnel de l'Etat. L'impact sur le budget étant significatif, il y a dès lors lieu de modifier les chiffres.

C'est pourquoi, demande est faite à l'Assemblée bourgeoise d'accorder un amendement aux chiffres du budget 2025 de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines approuvés par les instances précitées, et qui présentaient au départ, une perte de CHF -149'246.67.

Positions budgétaires	Budget 2025	Budget 2024	Ecart 25-24	Comptes 2023
Total des produits	11 478 291.33	11 601 519.55	-123 228.22	11 147 805.62
Total des charges	11 627 538.00	11 700 461.15	-72 923.15	11 133 526.38
Résultat	-149 246.67	-98 941.60	-50 305.07	14 279.24

Les chiffres modifiés ont pour résultat une perte qui s'élève à CHF -119'414.17, soit une différence « positive » de CHF 29'832.50 par rapport aux premiers chiffres présentés.

Désignation du compte	BUDGET 2025	BUDGET 2024
	CHF	CHF
EXPLOITATION		
TOTAL DES CHARGES EXPLOITATION	4 161 714.17	4 101 227.85
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	4 042 300.00	4 002 286.25
RESULTAT (BN / PN)	-119 414.17	-98 941.60
SOINS		
TOTAL DES CHARGES SOINS	7 435 991.33	7 599 233.30
TOTAL DES PRODUITS SOINS	7 435 991.33	7 599 233.30
RESULTAT (BN / PN)	0.00	0.00
EXPLOITATION + SOINS		
TOTAL DES CHARGES	11 597 705.50	11 700 461.15
TOTAL DES PRODUITS	11 478 291.33	11 601 519.55
RESULTAT (BN / PN)	-119 414.17	-98 941.60

La différence entre le budget 2025 et le budget 2024 s'élève à +CHF 20'472.57 et est principalement due à :

- La stagnation des recettes liées au prix de pension fixé à CHF 108.- et qui demeure inchangé depuis 2023.
- Et à la nouvelle organisation de la lingerie.

Le taux d'occupation des chambres, estimé à 99.2 %, permet de dégager des recettes de CHF 3'402'100.-. Le prix de pension, pour lequel l'EMS n'a aucune influence, reste un élément déterminant dans l'évolution des comptes de pertes et profits, tout comme la probable augmentation du nombre de lits rendue possible par la nouvelle construction envisagée et sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure dans le budget d'investissement.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité, moins 1 voix, les budgets de fonctionnement modifié de l'exercice 2025 de la Résidence bourgeoisiale Les Bonnesfontaines.

2. Budgets de l'exercice 2025 des Institutions bourgeoises

2.2 Investissements et messages

Fondation	Objet	Montant
Hôpital des Bourgeois	Bois de La Faye à Givisiez • Réfection du chemin forestier	63'000.00 CHF
Hôpital des Bourgeois	Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines • Crédit d'ouvrage pour l'extension de la Résidence (+/-15%)	8'694'270.00 CHF
Les Bonnesfontaines		
Résidence bourgeoise	Nouveau central téléphonique	100'000.00 CHF
	Bain-marie, chariot, frigo pour la cafétéria	9'000.00 CHF
	Chariots de nettoyage	8'000.00 CHF
		117'000.00 CHF
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		8'874'270.00 CHF
	Financement à charge de la CODEMS	8'811'270.00 CHF
	Financement externe	
	Financement interne à charge de la Bourgeoisie	63'000.00 CHF

Fondation de l'Hôpital des Bourgeois

I. Bois de la Faye à Givisiez

- Réfection du chemin forestier

Dans le bois de la Faye, la route carrossable qui traverse l'ensemble du massif est abîmée en raison de son utilisation pour les activités forestières, à des fins récréatives ainsi que l'usure naturelle due aux aléas climatiques.

Une réfection de cette dernière s'avère nécessaire pour que puisse perdurer l'activité forestière s'y trouvant.

Les travaux incluront la rénovation d'un tronçon de 1'085 mètres, ainsi que la mise à jour d'une place tournante pour faciliter la manœuvre des camions de longs bois.

Un élargissement du coffre de la route est prévu et sera composé de matériaux recyclés, compactés et mélangés avec du liant argile qui permettront de renforcer la structure existante. Des dispositifs de drainage seront aussi installés pour optimiser l'évacuation des eaux.

Le coût total de l'investissement, hors subvention, s'élève à arrondi CHF 160'000.-. Il conviendra de déduire les subventions attribuées qui sont de l'ordre de 62 à 63%.

La participation de la Bourgeoisie quant à elle à s'élève à CHF 63'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité le crédit de CHF 63'000.- pour la réfection du chemin forestier du bois de La Faye.

II. Résidence bourgeoisiale Les Bonnesfontaines

- Crédit d'ouvrage pour l'agrandissement de la Résidence bourgeoisiale

La Fondation de l'Hôpital des Bourgeois est propriétaire de l'établissement médico-social de la Résidence bourgeoisiale Les Bonnesfontaines.

Le projet d'extension de la Résidence présenté ce soir vise à répondre à la demande croissante en soins pour les personnes âgées.

Actuellement, l'établissement dispose de 87 chambres, mais une annexe de 24 chambres supplémentaires est prévue, portant le total à 110. Cette nouvelle aile comprendra deux unités de soins, dont une spécialisée en démence, et sera conçue pour offrir un environnement sécurisé et adapté aux résidents.

L'extension sera composée de quatre niveaux, incluant des espaces pour le personnel, un jardin protégé et des installations techniques.

L'agrandissement a été conçu de manière à s'intégrer harmonieusement au bâtiment existant. La nouvelle aile sera ainsi directement reliée à la structure actuelle, ce qui facilitera le fonctionnement et les déplacements au sein de l'établissement. Elle répond également aux standards du label Minergie-P, garantissant ainsi une efficacité énergétique optimale.

Calendrier et coûts

Le planning s'étend de décembre 2024 à 2027.

Après validation du crédit de construction débutera, en 2025, la procédure de permis de construire suivie des soumissions et appels d'offres. L'exécution de l'ouvrage durera de septembre 2025 à l'automne 2027 pour une mise en service prévue à l'hiver 2027.

Les coûts du projet ont été estimés à +/- 15% à CHF 9'142'770.-. Il y a lieu de déduire les crédits relatifs à l'étude de faisabilité et de projet s'élevant à CHF -448'500.-, soit un total brut des coûts CHF 8'694'270.- TTC.

Le financement des travaux sera assuré par la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois, avec un remboursement intégral des montants engagés par la CODEMS qui a émis une validation formelle le 27 novembre dernier.

Cette demande est également soutenue et encouragée par le Réseau Santé de la Sarine et les instances politiques.

En agissant maintenant, nous pourrions non seulement améliorer l'accès aux soins pour la population, mais aussi renforcer le soutien à ceux qui œuvrent chaque jour pour la santé de notre communauté.

Le crédit d'ouvrage demandé ce soir s'élève à +/- 15% à CHF 8'694'270.- TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité le crédit d'ouvrage qui s'élève à +/- 15% à CHF 8'694'270.- TTC pour l'agrandissement de la Résidence bourgeoisiale, crédit entièrement remboursé par la CODEMS.

III. Les Bonnesfontaines, Résidence bourgeoisiale

Pour 2025, les investissements envisagés par la Résidence bourgeoisiale s'élève à CHF 117'000.- et sont les suivants :

- Nouveau central téléphonique en remplacement de l'ancien arrivant en fin de vie pour CHF 100'000.- (en principe financé par la CODEMS)
- Bain-marie, chariot, frigo pour la cafétéria pour CHF 9'000.-
- Chariots de nettoyage pour CHF 8'000.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité les investissements de la Résidence bourgeoisiale Les Bonnesfontaines.

xxx

Plan financier quinquennal

Dans le cadre du budget 2025, nous vous présentons également ce soir, pour information, le plan financier quinquennal en format MCH2. Ce dernier ne présente aucune amélioration par rapport à celui de 2024, la stratégie immobilière/financière n'étant pas encore intégrée.

Le budget 2025 est répliqué pour les années 2027 à 2029.

Notre organisation traverse une phase stratégique importante liée au développement de notre stratégie immobilière. Cette décision structurante influencera fortement notre situation financière à moyen et long terme.

Afin de rester prudents et réalistes, nous avons décidé de projeter des chiffres constants sur les cinq prochaines années. Cette approche garantit que nous ne basons pas nos prévisions sur des hypothèses incertaines avant que la stratégie immobilière ne soit finalisée.

Dès que cette dernière sera finalisée (courant 2025), nous ajusterons le plan financier et informerons l'assemblée. Cette approche garantit que nos décisions sont basées sur des faits concrets et des prévisions réalistes.

xxx

M. le Syndic-Président ouvre le dernier point du tractanda et communique les dates des assemblées bourgeoisiales 2025. Elles se dérouleront à 19h30 dans cette même salle les :

- Jeudi 22 mai 2025 pour les comptes 2024
- Mercredi 17 décembre 2025 pour le budget 2026

Il informe ensuite l'assistance d'une action de vin. Un bon sera distribué à la sortie de la salle, bon qui donne droit à **un rabais de 15%** sur **les vins millésime 2023** jusqu'au 31 mars 2025. Le magasin et caveau faisant l'objet d'une rénovation, le vin peut être commandé sur la boutique en ligne ou en appelant directement le Service. Les coordonnées sont inscrites sur ledit bon.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

La discussion est utilisée.

M. André Kohler félicite Monsieur le Syndic-Président pour sa célérité quant au déroulement de la présente assemblée. Il profite également de remercier les membres des différentes Commissions et l'assistance particulièrement importante ce soir.

Il demande ensuite, concernant le secteur immobilier, en quoi consiste les frais d'expertises, travaux et études relatives aux bâtiments du Pont-Muré 14 à 18 (La Poste et le Gothard) ainsi que celui de la Samaritaine 9.

M. le Syndic-Président informe M. Kohler qu'une réponse ultérieure lui sera donnée concernant le bâtiment locatif de la Samaritaine 9, des recherches doivent être effectuées.

Pour ce qui est des bâtiments du Pont-Muré 14 à 18, il s'agit d'études effectuées en vue d'un assainissement complet de ces derniers sous l'angle énergétique.

Réponse relative au bâtiment locatif de la Samaritaine 9 : Les honoraires de conseillers externes concernent une analyse de la façade et soubassement en molasse due à une détérioration importante constatée.

La discussion n'est plus utilisée, elle est donc close.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président, remercie les membres du Conseil communal, des Commissions bourgeoises, le représentant des médias, le scrutateur et l'assistance, de leur présence ce soir.

Il invite l'assistance au traditionnel apéritif qui sera servi dans cette même salle, le caveau n'étant pas accessible en raison de travaux.

Il termine en souhaitant à toutes et tous d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année et transmet ses meilleurs vœux de santé et prospérité.

L'assemblée est close à 20h04.

LE PRESIDENT :


Thierry Steiert
Syndic

LE SECRETAIRE :


Thomas Zwald

LE SECRETAIRE DE VILLE :


David Stulz